

ACTUALITÉS

L'école
à la maisonLa protectrice
du citoyen s'inquiète
du manque de suivi

PIERRE SAINT-ARNAUD

La protectrice du citoyen s'inquiète du manque de suivi des enfants qui reçoivent leur éducation à la maison.

Dans un rapport d'une trentaine de pages rendu public mardi, la protectrice, Raymonde Saint-Germain, révèle que, sauf exception, le suivi que doivent assurer les commissions scolaires auprès des enfants qui sont scolarisés à domicile est, au mieux, inadéquat, et au pire, complètement inexistant.

« Ou bien le suivi ne se fait pas, ou il est insuffisant ou bien le contrôle n'est pas adapté et ne permet pas nécessairement de bien évaluer si l'enfant scolarisé à la maison reçoit une formation qui est au moins équivalente à celle qu'offrent les établissements scolaires », a indiqué M^{me} Saint-Germain.

Selon les données obtenues par la protectrice, un peu plus de 1100 enfants sont scolarisés à la maison en vertu d'une dispense obtenue par leurs parents auprès de la commission scolaire.

C'est la commission scolaire qui accorde une dispense après avoir évalué le programme de formation proposé par les parents, la capacité des parents à faire la formation. Elle doit ensuite s'assurer en cours de route que l'apprentissage de l'enfant est normal avec des tests et des vérifications et, s'il ne l'est pas, prendre des mesures pour combler les besoins. Mais « ça ne se passe pas comme ça nulle part, et systématiquement, et c'est ce qui me préoccupe », affirme M^{me} Saint-Germain.

Selon elle, la plupart des enfants éduqués à la maison réussissent aussi bien que les autres. Cependant, lorsqu'un enfant ne réussit pas, le suivi déficient des commissions scolaires ne permet pas d'ajuster le tir en cours de route.

« C'est l'avenir de ces enfants qui en dépend. Lorsque viendra le temps d'entrer au cégep, éventuellement à l'université, il faudra qu'ils soient capables de suivre les mêmes cours, donc avoir été bien formés et, en conséquence, l'évaluation, le suivi du ministère sont déterminants », dit-elle.

Un autre problème provient du fait qu'il y a, selon les évaluations du ministère de l'Éducation, au moins 2000 enfants qui sont éduqués à la maison sans aucune dispense — donc dans l'illégalité — et qui échappent à tout contrôle.

Dans certains cas, soit environ 700, il s'agit d'enfants dont la dispense n'a pas été renouvelée, parfois à la suite de conflits avec la commission scolaire. Mais pour la plupart, ce sont des enfants d'immigrants dont le statut n'a pas encore été régularisé.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des étudiants du cégep du Vieux-Montréal ont commencé à monter une dizaine de tentes devant l'établissement, mardi matin, pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

CÉGÉPS

Québec veut empêcher
la grève des professeurs

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le gouvernement du Québec et les cégeps se sont adressés mardi à la Commission des relations du travail pour empêcher la grève de milliers de professeurs de niveau collégial prévue vendredi.

Le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), composé de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Fédération des cégeps, a déposé mardi une demande d'intervention à la commission en alléguant une « cessation concertée illégale de travail ».

Trente associations de professeurs au collégial provenant d'un peu partout au Québec ont adopté un mandat de grève pour se joindre à la manifestation du 1^{er} mai contre l'« austérité ». Celle-ci coïncidera avec la Journée internationale des travailleurs et devrait réunir des groupes sociaux en tout genre.

Québec et les administrations des cégeps ont choisi de se tourner vers les commissaires aux services essentiels parce qu'ils estiment que « cette cessation concertée de travail portera préjudice ou sera susceptible de porter préjudice aux étudiants en les privant des services auxquels ils ont droit, soit la tenue de cours le 1^{er} mai ».

Du côté du ministère de l'Enseignement supérieur, on fait valoir que le droit de grève des syndicats « n'est pas acquis ». « Plusieurs étapes doivent être franchies avant d'en arriver là, notamment la médiation, explique le porte-parole Pascal Ouellet. Une grève illégale ne peut pas être tolérée. Il faut assurer le respect de la loi et du régime de négociations en vigueur. »

Le CPNC et les deux fédérations représentants les associations de professeurs ont été

convoquées mercredi matin pour tenter d'en arriver à une entente à l'amiable, sans quoi la Commission des relations du travail devra trancher.

Rappelons que les conventions collectives des employés du secteur public, y compris celles des professeurs de niveau collégial, sont échues depuis le 31 mars.

Manifestester ou pas ?

« J'ai dit à la direction que je fermais la shop vendredi. On va être dans la rue avec des pancartes pour décrier les mesures d'austérité, a répondu Sylvain Chamberland, le président du syndicat des professeurs du cégep du Vieux-Montréal, lorsque mis au courant de la demande d'intervention déposée à la Commission des relations du travail. Je prendrai ma décision sur le trottoir, quand on me dira ce que je dois défier ou pas. »

Son syndicat fait partie de ceux qui ont choisi de prendre la rue vendredi pour dénoncer les compressions dans les cégeps. « On n'en peut plus », dit-il.

M. Chamberland doute par ailleurs que l'enseignement collégial soit considéré comme un service essentiel. « Il faudrait me dire qui va mourir si les cégeps sont fermés une journée. »

La notion de service essentiel n'est pas clairement définie dans une loi, mais son application s'appuie sur la jurisprudence. De manière générale, il s'agit de trouver l'équilibre entre la limitation du droit de grève et le respect des droits des citoyens.

Le président du syndicat déplore le fait que le gouvernement choisisse de « judiciariser le débat » en cours.

Le Devoir

Le mouvement d'occupation s'étend à d'autres cégeps

Après les étudiants du cégep Saint-Laurent la semaine dernière, ceux du Vieux-Montréal ont choisi d'ériger des tentes devant leur établissement mardi matin. Les banderoles visibles sur le campement laissent entendre que ces jeunes dénoncent les mesures d'austérité du gouvernement libéral et offrent notamment leur soutien aux étudiants de l'UQAM menacés d'expulsion.

L'occupation du cégep de Saint-Laurent, qui s'est poursuivie mardi, et celle du Vieux-Montréal sont pour l'instant tolérées. Ce mouvement devrait se répandre à plusieurs autres cégeps cette semaine. Après les étudiants du collège de Bois-de-Boulogne lundi soir, ceux de Lionel-Groulx, du cégep d'Alma et du cégep régional de Lanaudière devraient emboîter le pas jeudi.

Blainville dans
la mire de l'UPAC

BRIAN MYLES

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) a finalement frappé à Blainville, huit ans après que des citoyens eurent dénoncé des irrégularités.

Quelque 70 policiers ont mené des perquisitions à l'hôtel de ville, au bureau de Domco/Tapage communication, propriété de Dominic Cayer, et au siège social de deux entreprises de construction fort actives dans la couronne nord, Doncar et CJRB.

Personne n'a été arrêté. Selon les informations du *Devoir*, l'enquête vise principalement les contrats de communication accordés à Domco/Tapage par la Ville de Blainville et la construction du Centre aquatique, un projet clef en main de 15 millions de dollars réalisé par Roche, Doncar et le cabinet Tremblay L'Écuyer architectes.

Selon l'ex-conseiller municipal Louis Lamarre, un comptable en management

accrédité de Blainville, John W. Babiak, il était temps que l'UPAC s'intéresse au cas de Blainville.

Dès 2007, les deux hommes ont dénoncé la concentration anormale de contrats accordés à Domco et à Tapage. « C'était gênant comment les fonds étaient gérés. Il y avait un manque de respect envers les citoyens, qui ont parfois de la difficulté à payer leurs comptes de taxes », affirme M. Babiak. Celui-ci collabore à l'enquête de l'UPAC.

De 2006 à 2009, les entreprises de Dominic Cayer ont décroché des contrats de communication et d'impression de 2,6 millions à Blainville.

M. Cayer a été conseiller municipal à Blainville. Il a présidé le parti Vrai Blainville, la formation du maire actuel, Richard Perreault, et de son prédécesseur, François Cantin. M. Cayer était d'ailleurs un conseiller stratégique de l'ex-maire Cantin.

À la suite d'une enquête, en 2009, le ministère des Affaires municipales avait conclu que

l'administration Cantin avait enfreint la loi sur l'attribution des contrats pour avantager Domco et Tapage.

Le ministère n'avait rien fait pour redresser la situation, sinon appeler la Ville à « une plus grande vigilance ».

Dominic Cayer est un homme d'affaires prospère dans la couronne nord. En plus de ses intérêts dans l'impression, la communication et le marketing, il est copropriétaire d'une dizaine de restaurants de la chaîne Zibo! et du resto-bar AQUA, à Boisbriand. On le dit proche de l'actuel maire Richard Perreault.

« Il joue un gros rôle à Blainville. C'est un peu lui le "kingpin" », affirme Louis Lamarre. L'ex-conseiller se dit « peu surpris » par les frappes de l'UPAC.

Dominic Cayer « joue un gros rôle à Blainville. C'est un peu lui le "kingpin" », affirme l'ex-conseiller municipal Louis Lamarre.

Lors des travaux de la commission Charbonneau, un ingénieur aujourd'hui accusé de fraude dans le projet Honoré, à Laval, a raconté qu'il avait remis 10 000 \$ en liquide à Dominic Cayer pour la campagne du maire Cantin et 2000 \$ pour celle d'Oka. La Ville de Blainville a réfuté ces allégations, affirmant que les fonds avaient été utilisés en commandites parfaitement légales.

Dominic Cayer a assuré par voie de communiqué qu'il n'est pas visé personnellement par l'UPAC. Selon lui, les policiers cherchent « des documents en lien avec des travaux publics réalisés par la Ville de Blainville ». Il a offert sa pleine collaboration à l'UPAC.

Domco/Tapage a toujours un contrat de quatre ans, à raison de 182 800 \$ par année, pour assurer des services de communication et de marketing à Blainville.

La Ville n'a pas donné suite aux appels du *Devoir*.

Le Devoir

ÉLECTIONS

Forces et
démocratie n'aura
pas sa place aux
débat des chefs

Ottawa — Le parti Forces et démocratie devra se résigner : il n'y aura pas de place pour son chef aux débats télévisés, a confirmé mardi le directeur général de l'information de Radio-Canada, Michel Cormier. La formation politique née il y a quelques mois ne répond à aucun des trois grands critères

qui orientent la sélection des participants, a résumé le grand patron de l'information à la SRC. « Premièrement, ils n'ont pas de député élu sous leur bannière [...]; deuxièmement, ils n'ont pas d'appuis substantiels dans la population, ce qui est normalement révélé par les sondages d'opinion; et troisièmement, ils n'ont pas de présence importante et significative dans le débat public », a-t-il énuméré. Le parti de Jean-François Fortin, qui dit compter environ 5000 membres, est reconnu par Elections Canada et prévoit de présenter des candidats partout au Québec cet automne.

La Presse canadienne

Captez l'insatisfaction de votre client
avant qu'elle ne se retrouve sur les
[médias sociaux]

« Bienvenue dans le
nouveau monde du
consommateur
numérique »



Vos clients sont moins nombreux, dépensent moins qu'avant et reviennent moins souvent. Ils sont plus infidèles, achètent davantage en ligne et malmènent votre réputation sur les médias sociaux.

Léger, en collaboration avec l'équipe de Jacques Nantel, a développé une nouvelle technologie de sondage en temps réel, Léger Metrics, vous permettant de réagir plus rapidement, plus efficacement et plus stratégiquement.

Leger

Jean-Marc Léger
Président, LégerJacques Nantel, Ph. D.
Chef Intelligence marketing, Léger
Professeur titulaire HEC
jnantel@leger360.comChristian Bourque
VP Exécutif, Léger

Conseil stratégique sur mesure

jmleger@leger360.com

cbourque@leger360.com

www.leger360.com